

Plan d'action Janvier 2018

Section Techniques de l'image





1. POLITIQUE ET DÉMARCHE QUALITÉ INSTITUTIONNELLES

La Coordination de la qualité institutionnelle jouit du statut d'invitée permanente au Conseil pédagogique. Cette disposition a été prise pour éviter la multiplication des lieux de discussion. En effet, l'idée avait d'abord été émise de créer une Commission qualité au niveau institutionnel qui serait une fois de plus et, à l'instar des autres organes institutionnels, constituée de membres du personnel et d'étudiants des catégories ainsi que des membres du collège de direction. L'efficacité de cette structure complémentaire était vouée à l'échec en vertu de l'essoufflement de ses membres à cause de la multiplication des réunions pour certains d'entre eux, représentants dans plusieurs autres organes institutionnels.

Il a donc été considéré que la Commission Générale Qualité serait un lieu de rassemblement des coordonnateurs sectoriels de la qualité et de la Coordinatrice institutionnelle qualité où s'élaboreraient les stratégies opérationnelles d'implantation de l'assurance qualité en conformité avec les décisions validées en Conseil pédagogique et relatives à la politique qualité. En d'autres termes, afin d'éviter un manque d'efficacité dû à la lourdeur administrative, la Coordination de la qualité institutionnelle jouerait un rôle de porte-parole et d'intermédiaire entre le Conseil pédagogique, responsable, et les coordonnateurs sectoriels, à la fois prescripteurs (en bottom-up) et exécutants (en top-down). La fonction de prescription doit se faire sur base d'une analyse transversale de l'ensemble des évaluations réalisées dans les Sections et des priorités stratégiques identifiées à partir des retours obtenus de la part des parties prenantes au sein des Sections.

En application de la procédure expliquée ci-dessus, en janvier 2014, la Coordination qualité institutionnelle alors en place a effectué une analyse transversale des points d'attention relevés dans les rapports d'évaluation externe au niveau micro (sectoriel). Sur base de ces recommandations énoncées de façon récurrente par les diverses Commissions d'experts dépêchées par l'AEQES vers les Sections de la HELB et en concertation avec le Collège de direction et le Conseil pédagogique aux réunions duquel la titulaire de cette fonction est toujours l'invitée permanente, quatre axes de travail ont été dégagés:

- Axe 1 : gouvernance institutionnelle, politique
- Axe 2 : cohérence et pertinence des programmes
- Axe 3 : efficacité et équité des programmes
- Axe 4 : relations extérieures et service à la collectivité

Ces axes de travail établis depuis deux ans seront redéfinis pour 2019 sur base d'une série d'analyses qui seront menées dès lors que des outils institutionnels auront été créés et seront opérationnels afin d'identifier les besoins.

Au niveau des sections, il est maintenu des Commissions sectorielles de la qualité qui ont donc pour mission:

- sur la base du diagnostic et des pistes identifiées au sein des différentes unités, de proposer des pistes d'action et de projets à la Commission Générale Qualité afin d'alimenter et actualiser la vision globale de la HELB;



- d'assurer au sein de leur unité la gestion et le suivi de la qualité dans le cadre de la vision qualité institutionnelle définie par la Commission Générale Qualité.

Les Commissions sectorielles sont constituées de toutes les parties prenantes au niveau de la section : personnel académique, scientifique, administratif, technique et étudiants.

Le coordonnateur qualité sectoriel devrait être l'intermédiaire entre cette Commission sectorielle et la Commission générale qualité. Cependant, le fonctionnement de cette structure n'a pas encore pu être activé concrètement car le rôle de conseiller logistique de la Coordinatrice qualité lors des évaluations de l'Agence s'est avéré très chronophage au point de prendre le pas sur la veille de la culture qualité et de mise en place de stratégies institutionnelles de la qualité.

Ceci devrait se mettre en fonctionnement dès 2018.

2. CHOIX STRATÉGIQUES POUR LA SECTION TECHNIQUES DE L'IMAGE

a. ACTIONS

La section Techniques de l'image a établi un plan d'action à moyen terme afin de s'assurer un délai qui puisse lui permettre d'évaluer ces actions et de les recadrer en cas de besoin puis de formaliser ces améliorations dans l'esprit du processus PDCA.

Par ailleurs, elle a effectué les choix décrits dans le plan d'action suivant au sein des axes stratégiques institutionnels, l'axe 4 n'ayant pas été considéré prioritaire à moyen terme.



Axe 1 : Gouvernance et démarche qualité institutionnelles

N°	Action	Indicateur de suivi	Responsable
1.	Au niveau de la HE : actualiser et diffuser la Charte Qualité.	La Charte Qualité est actualisée, complétée, validée et publiée sur le site de la HELB-Prigogine.	Collège de Direction, Coordination de la qualité institutionnelle
2.	Au niveau de la HE : veiller à l'harmonisation des démarches stratégiques qualité locales avec la stratégie qualité institutionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> - Un chronogramme institutionnel des actions menées en termes d'assurance qualité est établi, actualisé annuellement et publié sur le Portail. - Des formations sont proposées aux coordonnateurs qualité de section. - Des réunions d'information et stratégiques de la cellule qualité institutionnelle sont organisées de façon régulière. 	Coordination de la qualité institutionnelle
3.	Au niveau de la HE : mettre sur pied des procédures d'évaluation des dispositifs et des actions menées.	<ul style="list-style-type: none"> - Un premier inventaire des besoins en systèmes d'évaluation des dispositifs est établi. - Un outil d'ÉÉÉ est défini et utilisé par les sections. 	Cellule qualité institutionnelle Conseil pédagogique
4.	Au niveau de la section : développer l'outil de gestion numérique.	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines fonctionnalités du site M-Clap aux exercices de BAC2 (Maupassant, Doc2, News) et de BAC3 (ShowReel) sont élargies. Après cette phase test, une mise en œuvre définitive est assurée. - Les horaires, plannings et règlements internes sont déposés sur le Portail de la HE. - Les espaces-cours d'eCampus sont exploités pour déposer l'information relative au travail d'organes internes et GT de la section. 	Coordination et secrétariat
5.	Impliquer davantage les étudiants dans les organes de gestion et de décision de la Catégorie et de la Haute École.	Des étudiants volontaires de Techniques de l'image sont nommés représentants de la Catégorie dans différents organes.	Direction de catégorie



Axe 2: Cohérence et pertinence des programmes

N°	Action	Indicateur de suivi	Responsable
1.	Maintenir l'équilibre entre la polyvalence et la spécialisation.	Les apprentissages sont diversifiés en fonction de chaque section dans le cadre de l'exercice News.	Coordination pédagogique et enseignant concerné
2.	Construire et formaliser un projet stratégique propre à la section dans lequel le positionnement de la section par rapport à certaines spécificités du cursus sont clarifiés. ↳ Continuer l'harmonisation des fiches D.U.E. et veiller à la centralisation des supports d'activité.	Une procédure formalisée prévoit une réunion pédagogique annuelle pour mettre en commun les fiches D.U.E. en vue de les harmoniser (finalisation des fiches fin septembre) et la mise en ligne des supports d'activité sur eCampus est vérifiée dans le courant de l'année académique (les enseignants reçoivent un rappel par e-mail).	Coordination pédagogique
3.	Concevoir un document synthétique des acquis d'apprentissage et des critères d'évaluation pour les exercices pluridisciplinaires.	Les synthèses de chacune des disciplines concernées sont mises en commun sur base annuelle et un document unique est alors constitué pour chaque exercice.	Coordination qualité de la section
4.	Poursuivre le travail d'intégration de l'option Photographie dans l'ensemble de l'offre de formation.	Mise en place de la révision du programme intégrant l'option Photographie dans l'ensemble de l'offre de formation.	Coordination pédagogique des deux options
5.	Réfléchir à la manière de mieux intégrer au cursus des éléments de formation qui permettent aux étudiants de se préparer aux démarches, administratives essentiellement, liée au statut d'intermittent et/ou d'indépendant.	Des moments de réflexion sont fixés et une solution (cours à option inter-sections, e-learning,...) est déterminée quant à l'offre d'une activité d'apprentissage en gestion administrative et économique aux sections dont les étudiants seront surtout amenés à s'autogérer dans la vie professionnelle.	Collège de direction, Direction de catégorie et Coordination des sections concernées



Axe 3: Efficacité et équité des programmes

N°	Action	Indicateur de suivi	Responsable
1.	Entretenir la motivation des étudiants pour les sciences fondamentales.	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du blocus assisté - Les exercices de remédiation dans le cadre de chaque cours et la promotion du SAR sont maintenus chaque année. 	Responsable SAR et enseignants concernés
2.	Susciter l'intérêt et la curiosité des étudiants pour l'art et la culture.	<ul style="list-style-type: none"> - Des valses « culture » sont mises en place sur le site Reyers et une personne responsable de la réception et de l'affichage du matériel de promotion est désignée. - Mise en place d'un ciné-club promouvant le cinéma belge. 	Bibliothécaire Étudiants
3.	Favoriser l'accès du matériel audiovisuel et photographique aux étudiants.	Le responsable du magasin gère l'accueil des étudiants et le prêt du matériel en dehors des exercices.	Responsable du magasin
4.	Numériser les ressources audiovisuelles de la bibliothèque.	Les ressources audiovisuelles sont disponibles sur un serveur dédié au sein de la section Techniques de l'image.	Bibliothécaire
5.	Maintenir la part d'enseignants invités dans l'équipe pédagogique pour garantir l'ouverture de la formation sur les évolutions du métier.		Coordination pédagogique et Direction
6.	Analyser de manière plus approfondie le problème de la charge de travail pour les étudiants et envisager des solutions possibles.	Une enquête sur le temps de travail des étudiants par AA/UE est menée, une comparaison est faite avec le nombre d'ECTS alloués aux UE et des corrections sont apportées en fonction des conclusions.	Coordination pédagogique et Direction



b. LIGNE DU TEMPS

Sont indiqués ci-dessous les indicateurs de suivi des points à implanter. La numérotation fait référence à celle des indicateurs de suivi mentionnés.

1.4. Les horaires, plannings et règlements internes sont déposés sur le Portail de la HE	2.2. Une procédure formalisée prévoit une réunion pédagogique annuelle pour mettre en commun les fiches D.U.E. et les harmoniser et la mise en ligne des supports d'activité sur eCampus est vérifiée.	3.1. & 3.3. - Les exercices de remédiation dans le cadre de chaque cours et la promotion du SAR sont maintenus. - Le responsable du magasin gère l'accueil des étudiants et le prêt du matériel en dehors des exercices.	3.1. & 3.2. - Ouverture d'un blocus assisté. - Mise en place d'un ciné-club promouvant le cinéma belge.	1.1. & 1.5. - La Charte Qualité est actualisée, complétée, validée et publiée sur le site de la HELB. - Des étudiants volontaires de TI sont nommés représentants de la Catégorie dans des organes.	2.1. Les apprentissages sont diversifiés en fonction de chaque section dans le cadre de l'exercice News.	2.3. & 3.6. - Synthèses de chaque discipline pluridisciplinaire mises en commun et document unique constitué pour chaque exercice. - Enquête menée sur temps de travail des étudiants par AA/UE + mise en regard avec nombre d'ECTS/UE et corrections apportées en fonction des conclusions.	3.2. Des valves «culture» sont mises en place sur le site Reyers et une personne responsable de la réception et de l'affichage du matériel de promotion est désignée.	1.2. Un chronogramme institutionnel des actions menées en termes d'assurance qualité est établi, actualisé annuellement et publié sur le Portail.	1.2. - Des formations sont proposées aux coordonneurs qualité de section. - Des réunions d'information et stratégiques de la cellule qualité institutionnelle sont organisées de façon régulière.	1.3. - Un premier inventaire des besoins en systèmes d'évaluation des dispositifs est établi. - Un outil d'ÉÉÉ est défini et utilisé par les sections.	2.5. Moments de réflexion fixés et solution déterminée pour l'offre d'une activité d'apprentissage en gestion administrative et économique aux sections dont les étudiants seront surtout amenés à s'autogérer dans la vie professionnelle.	1.4. - Certaines fonctionnalités du site M-Clap aux exercices de BAC2 et de BAC3 sont élargies. - Espaces-cours d'eCampus exploités pour déposer l'information relative au travail d'organes internes et GT de la section.	2.4. Mise en place de la révision du programme intégrant l'option Photographie dans l'ensemble de l'offre de formation.	3.4. Les ressources audiovisuelles sont disponibles sur un serveur dédié au sein de la section Techniques de l'image.
2017/18	2017/18 et récence annuelle	2017/18 et, 3.1., récence annuelle	06-2018	12-2018	12-2018	2018/19 et récence annuelle	06-2019	12-2019	12-2019	12-2019	2019/20	12-2020	12-2020	12-2022